

Pérennisation du dispositif de compostage partagé (sites de compostage en pied d'immeuble et chalets de compostage) : accompagnement, approvisionnement en structurant, etc.

Sybert - Syndicat mixte de Besançon et de sa région



4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Louise Rouget
louise.rouget@sybert.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE



En 2008, la décision politique a été prise de fermer l'un des deux fours de l'UVE et de s'orienter vers une politique ambitieuse de réduction des déchets à la source pour passer de 50 000 à 30 000 tonnes d'OMR par an. Pour ce faire, la collectivité s'est engagée dans la promotion de la prévention des déchets et du tri-recyclage, le développement du compostage de proximité et la mise en place de la tarification incitative (mise en place entre 2011 et 2013 sur tout le territoire). La promotion du compostage individuel a été mise en place dès la fin des

années 90 avec des distributions de composteurs à tarif préférentiel. En 2009, ce dispositif a été renforcé avec la mise en œuvre d'un dispositif de compostage partagé déployé au niveau de l'habitat collectif. Pour assurer l'efficacité et la pérennité de ce dispositif, l'accent a été mis sur l'accompagnement des sites et la formation des habitants bénévoles, réalisés par une association prestataire de service. En milieu urbain dense, une solution complémentaire aux composteurs en pied d'immeuble a été proposée : le chalet de compostage. Par ailleurs, pour faire face à la problématique récurrente de l'approvisionnement en structurant, plusieurs solutions ont été recherchées et sont proposées par le Sybert (mise à disposition gratuite, commande et livraison par un prestataire, ...).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Déployer les sites de compostage partagé en habitat urbain en adaptant les solutions proposées au contexte et aux besoins des habitants (site en pied d'immeuble ou chalet de compostage)
- Rendre le compostage facile et accessible notamment grâce à l'accès 7j/7 et 24h/24 des chalets de compostage
- Assurer la pérennité de la pratique grâce au dispositif d'accompagnement mis en œuvre et à la recherche de solutions pour l'approvisionnement en structurant des sites
- Réduire les nuisances liées au compostage de proximité (odeurs, moucheron, rongeurs)

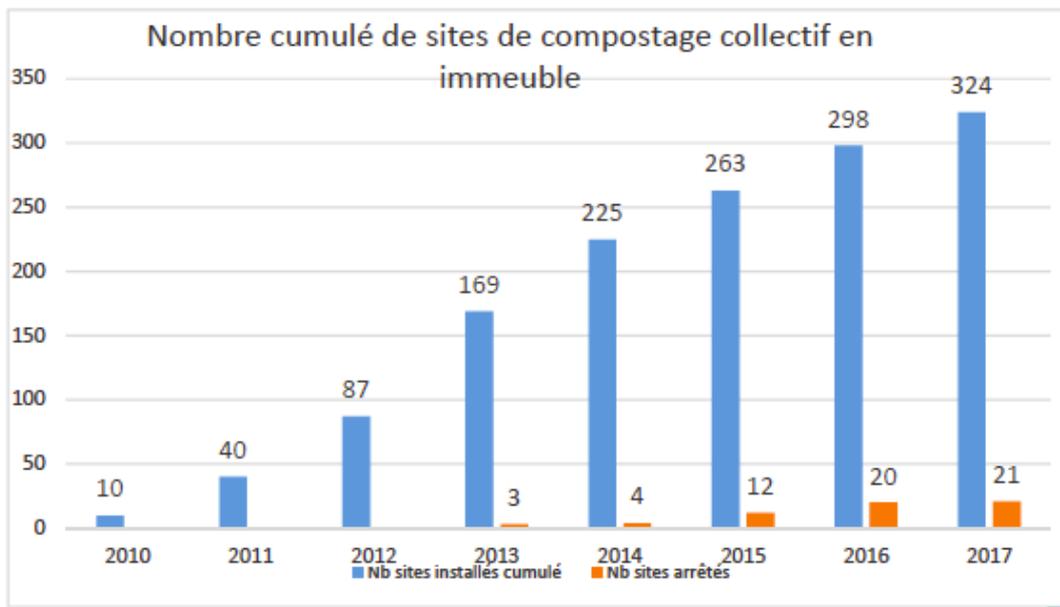
Résultats quantitatifs

Chalets de compostage :

- 11 chalets en fonctionnement sur domaine public
- Permettant de détourner environ 50 tonnes par an de biodéchets compostés (pesées des apports de 2012 à 2017)
- Desservant 5 300 foyers (soit 10 % de l'habitat collectif) parmi lesquels 1 500 participent (28 %)

Compostage en pied d'immeuble :

- 310 sites en fonctionnement



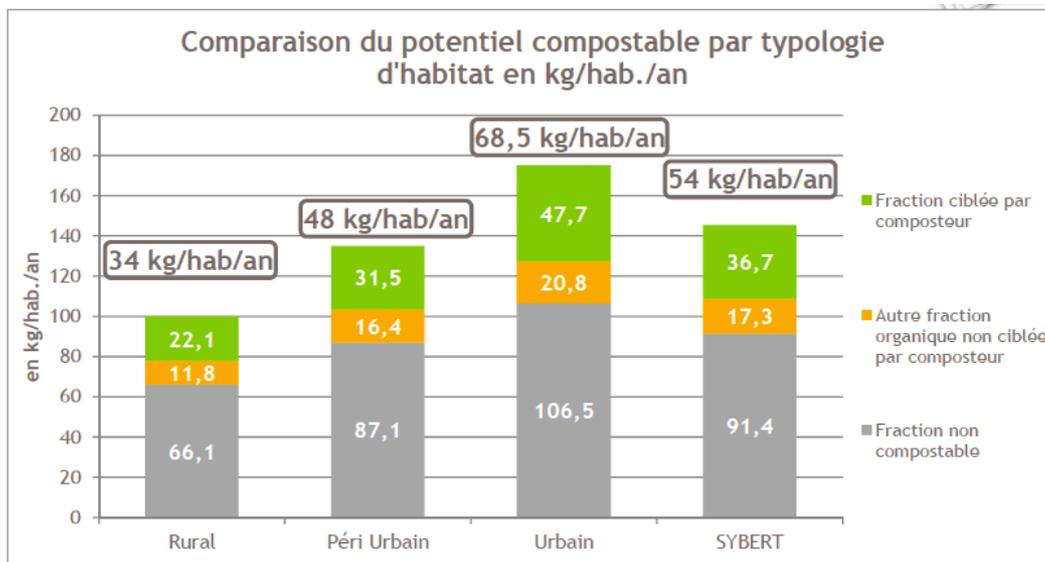
- Environ 350 tonnes par an de biodéchets compostés (sur la base d'un ratio de 40 kg/hab/an)
- Environ 10 000 logements desservis (soit 20 % de l'habitat collectif)
- 30 à 40 % de foyers participants au démarrage
- Bilan au niveau des demandes : 439 demandes d'habitants depuis 2010, 81 projets non aboutis ou refusés en AG (soit 19 %), 32 sites arrêtés
- 1 000 référents de site identifiés depuis 2010 : 250 référents formés, 400 ne sont plus référents, 1/3 des sites ont un seul référent

Composteurs individuels :

- 20 524 composteurs distribués depuis la fin des années 90
- D'après le dernier sondage IPSOS 2018 : 77 % des habitants en maison individuelle déclarent composter
- 7 000 tonnes par an de biodéchets compostés (sur la base du ratio ADEME 70 kg/hab/an et le taux de participation résultant du sondage IPSOS)

Comparaison du potentiel compostable sur le territoire du Sybert par typologie d'habitat :

Résultats issus de la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles 2018



La fraction ciblée par le compostage varie de 22 à 49 kg/hab/an selon la typologie d'habitat (37 kg/hab/an en moyenne sur le Sybert). Il y a également 12 % de fraction organique qui n'est pas ciblée par le compostage (déchets carnés, gaspillage alimentaire emballé, part organique des fines), tout type d'habitat confondu.

Résultats qualitatifs

- Développement de lien social
- Appropriation de l'espace collectif
- Très peu de vandalisme et de dépôts inappropriés
- Utilisation locale du compost et projets de jardinage
- Services appréciés des usagers

Bilan : avantages/inconvénients des différents types de solution de compostage partagé

```
[[{"fid":"34189","view_mode":"default","fields":{"format":"default","field_file_image_alt_text[und][0][value]:false,"field_file_image_title_text[und][0][value]:false},"type":"media","field_delta":{"1":{"format":"default","field_file_image_alt_text[und][0][value]:false,"field_file_image_title_text[und][0][value]:false}},"attributes":{"class":"media-element file-default","data-delta":"1"}}]]
```

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- **Mise en place de solutions techniques de compostage partagé adaptées à la typologie d'habitat**

Différentes solutions de compostage de proximité et lombricompostage sont proposées par le Sybert aux habitants du territoire en fonction de leur typologie d'habitat.

Tout le monde peut composter !

Quel que soit votre lieu d'habitation, une solution existe !

Vous habitez	Avec ou sans jardin ?	Optez pour la solution
En maison	Avec jardin	Composteur individuel
	Sans jardin	Lombricomposteur
En immeuble	Avec espace vert	Composteur collectif
	Sans espace vert	Chalet de compostage Ou lombricomposteur

Pour l'habitat collectif, deux solutions sont proposées : le composteur collectif en bas d'immeuble lorsque la résidence dispose d'un espace vert ou, le cas échéant, la mise en place d'un chalet de compostage. L'installation d'un nouveau site de compostage en pied d'immeuble se fait à l'initiative des habitants, contrairement au chalet de compostage où l'initiative vient de la collectivité.

- Chalets de compostage :



Chalet de compostage avec volet d'apport volontaire

Un chalet de compostage se compose d'une structure en bois (douglas, mélèze) et de tôles perforées empêchant l'intrusion des rongeurs, d'une capacité de 5 ou 10 m³ et permettant de valoriser jusqu'à 10 tonnes de biodéchets par an. Les chalets de 10 m³ sont composés de : 1 cellule d'apport de 1 m³, 3 cellules de maturation de 2 m³, 1 bac de stockage du broyat de 2 m³. La capacité d'accueil théorique est de 100 foyers, mais en pratique jusqu'à 200 foyers sont accueillis sur certains chalets. Le nombre de foyers desservis par un chalet correspond au nombre de logements situés dans un rayon de 200 m autour du chalet ; pour les chalets du centre-ville, approximativement 500 foyers sont desservis par chalet. Le taux de participation moyen étant de 30 %, 100 à 200 foyers participent.

Les études et la conception des chalets sont réalisées par le Sybert (plans projet, déclaration de travaux, convention, ...) lequel vérifie que les conditions de faisabilité sont réunies (espace au sol de 25 m², site accessible en véhicule, distance minimale de 25 m des habitations).

Leur construction est réalisée par un chantier d'insertion et les matériaux proviennent de ressources locales.

L'ensemble des coûts relatifs aux travaux et fournitures de matériaux sont pris en charge par le Sybert

(avec subventions de l'ADEME).

Ces équipements sont réservés aux secteurs d'habitat très dense, où l'installation de composteurs en pied d'immeuble n'est pas possible (absence d'espaces verts notamment). L'accès est réservé aux habitants (pas de professionnels) munis du code d'accès ; celui-ci est transmis par email avec les consignes d'usage à respecter. Les demandeurs sont inscrits sur une liste, mais il n'est pas possible de connaître le taux de participation réel. Les usagers ont la possibilité d'aller récupérer un bioseau gratuit au Sybert.

Les chalets sont accessibles en permanence 24h/24 et 7 j/7.

- Composteurs en pied d'immeuble :



Un site de compostage en pied d'immeuble est composé de 3 (ou 4) bacs en bois : 1 bac pour les apports (300 L ou 600 L), 1 ou 2 bacs de maturation (300 ou 600 L selon la taille de l'immeuble) et 1 bac pour le stockage du broyat (300 L). La capacité d'accueil théorique de ces sites est évaluée à 50 foyers. Dans la pratique, les sites sont réservés aux habitants de l'immeuble donc les habitants desservis sont uniquement ceux des immeubles équipés.

Les composteurs sont accessibles en permanence. Les habitants reçoivent un bioseau à l'inauguration et les référents assurent la distribution aux nouveaux habitants au fur et à mesure. Aucune inscription sur liste n'est effectuée.

Suite à la demande d'un ou plusieurs habitants (cf. Formulaire de demande d'accompagnement en annexe du guide AMORCE), le Sybert réalise un sondage dans l'immeuble pour vérifier les conditions de faisabilité : au moins 4 à 6 bénévoles volontaires pour devenir référents de site et une majorité des habitants favorables au projet. Si ces conditions sont réunies, le Sybert commande

l'étude de faisabilité à son prestataire : étude des emplacements possibles sur espace vert, définition du rôle de chaque partie.

Une fois le projet validé du côté du Sybert et du bailleur/syndic, les équipements sont installés par le prestataire (achats à la charge du Sybert), après travaux préalables d'aménagement du terrain (réalisés par le Sybert). Une participation financière est demandée aux bailleurs/syndics pour prendre en charge une partie des coûts de matériel, de communication, de formation et de suivi (montant variable en fonction de la taille du logement). La facturation est effectuée par le Sybert après le démarrage du site.

Typologie d'immeuble	Tarif 2018 € TTC
6 à 25 logements	106 €
26 à 50 logements	212 €
> 51 logements	318 €

Les sites de compostage en pied d'immeuble et les chalets de compostage sont identifiés sur une cartographie en ligne : <http://trivialcompost.org/compostage-urbain/ou-trouver-nos-bacs/>



• Dispositif de suivi et d'accompagnement des sites

- Chalets de compostage :

Jusqu'en 2017, la gestion des chalets de compostage ainsi que l'accueil des usagers sur les horaires d'ouverture étaient assurés par « La Régie des Quartiers » de Besançon (association d'insertion). Depuis octobre 2017, des volets fermés par un cadenas à code ont été installés sur les chalets, permettant aux usagers d'effectuer leurs apports 24h/24 et 7 j/7. Le Sybert a ainsi récupéré la gestion et le suivi des chalets : mélange des apports, tri des indésirables, suivi des températures, apport de broyat, arrosage, brassage du compost, récolte du compost mûr. Chaque chalet fait l'objet d'une visite deux fois par semaine par un agent du Sybert accompagné par 1 agent en insertion mis à disposition par un prestataire. Les niveaux de remplissage des chalets sont suivis, mais il n'y a plus de suivi des quantités apportées.

Vidéo sur le montage du premier chalet de compostage du Sybert en 2012 : https://www.youtube.com/watch?time_continue=65&v=ml3p3hRWphk

- Composteurs en pied d'immeuble :



Les référents sont accompagnés la première année à raison d'une visite par mois par un prestataire. A la fin de cette 1^{ère} année, un guide pratique leur est distribué pour répondre aux questions relatives à l'approvisionnement en broyat, au remplacement du matériel ou encore en cas de déménagement (<https://www.sybert.fr/wp-content/uploads/2018/02/Infos-pratiques-pour-poursuivre-le-compostage.pdf>).

D'autres actions sont mises en place pour assurer la pérennité des sites dans le temps : un suivi à

distance (une fois par an) et sur place en cas de besoin (visites de site ou en porte-à-porte, actions de communication, renouvellement des outils signalétiques, ...).

Le rôle des référents de site est primordial. Avant le démarrage, ils assurent le relai auprès des voisins, du bailleur et du Sybert, recherchent d'autres bénévoles pour élaborer le projet ou encore aident à préparer l'inauguration (diffusion des invitations et affichage). Après le démarrage du site, les référents participent aux visites régulières de suivi, rappellent les bonnes pratiques, corrigent les erreurs de tri, ajoutent du broyat en fonction des besoins, transfèrent le bac d'apport (tous les 2 à 4 mois), récoltent le compost (1 fois par an) et sollicitent le Sybert en cas de besoin. D'après un sondage réalisé en 2017-2018 auprès de 200 référents, le temps passé par chaque référent est de 24 minutes par semaine en moyenne pour la réalisation de ces différentes tâches. Ils peuvent suivre une formation d'une durée de 3 heures comprenant une partie théorique et une partie terrain avec la visite d'un site (sur la base du référentiel ADEME RS11 « Bases du compostage »). Un référent sur 2 suit la formation.

• Gestion de l'approvisionnement en structurant

Les composteurs en pied d'immeuble ont besoin d'être réapprovisionnés en structurant une à deux fois par an (bac de 300 L). La première année, l'approvisionnement est réalisé par le prestataire. Pour la suite, plusieurs solutions sont proposées :

- **Mise à disposition gratuite d'un stock de broyat par le Sybert** : du broyat est mis à disposition gratuitement sur le site de l'entreprise Vert-Tiges où les référents peuvent en récupérer (sans RDV ; pas de limitation des quantités prises). Cette solution est la plus utilisée.
- **Livraison payante de broyat commandé par le Syndic ou le bailleur** : le syndic/bailleur peut passer une commande de broyat et se faire livrer directement sur site. La prestation est réalisée par Trivial Compost. Les tarifs proposés en 2018 sont de 80 € pour un bac de 300 L et de 120 € pour un bac de 600 L.
- **Broyage des résidus d'élagage par l'entreprise d'espaces verts** : dans le cadre des contrats d'entretien des espaces verts des immeubles, le Sybert encourage syndics et bailleurs à inclure des clauses prévoyant le broyage sur place des résidus d'élagage. Cette solution est cependant très peu développée.
- **Interventions dans les quartiers prioritaires de la Ville (via le Contrat de Ville)** : en 2017 et 2018, l'association Trivial Compost a mis en œuvre des actions d'accompagnement renforcé dans les quartiers prioritaires de la Ville, dans le cadre d'un financement par le Contrat de Ville. L'une d'elles consiste à livrer du broyat sur les sites rencontrant des soucis d'approvisionnement. Cette opération, réalisée par Trivial Compost, a été limitée aux cas les plus difficiles (5 par an).

Planning

- Lancement de la promotion du compostage individuel : 1999
- Installation du premier site de compostage partagé en pied d'immeuble : 2008
- Installation du premier chalet de compostage : 2012
- Recrutement de techniciens valorisation organique au Sybert : 1 en 2011 et 1 en 2012
- Lancement d'un marché de prestation pour l'accompagnement des sites en pied d'immeuble : 2010
- Mise en place d'un marché d'insertion avec « La Régie des quartiers » pour la gestion des chalets : 2012
- Reprise de la gestion en régie des chalets par le Sybert : octobre 2017.

Moyens humains

- Gestion des chalets de compostage : 2 agents en insertion (20h/sem) et 1 agent du Sybert (= 2 ETP)
- Suivi et accompagnement des sites de compostage en pied d'immeuble : 1 ETP chez le prestataire + 1,5 ETP du Sybert

Moyens financiers

Chalets de compostage :

- Coût d'investissement : entre 5 000 et 9 000 €HT par chalet y compris les travaux de

- terrassement, l'achat des matériaux et la construction du chalet
- Coût de fonctionnement : 80 000 €/an pour 11 chalets

Compostage en pied d'immeuble :

- Coût d'investissement : 550 €HT par site dont 300 à 400 € pour les composteurs (3 ou 4 bacs), 225 € pour les outils de compostage et les seaux
- Coût de fonctionnement : 2 200 € HT/site la première année pour les prestations d'accompagnement et la formation
- Coût du post-accompagnement : 80 000 €/an pour le suivi de 300 sites (22 000 € de prestations et 60 000 € de coût interne pour le personnel du Sybert)
- Coût global : environ 500 €/an/site (coût restant à la charge du Sybert après subventions et participation des bailleurs : environ 250 €/site/an)

Divers :

- Coût de la signalétique par site : 250 €HT par chalet de compostage (1 panneau signalétique) ; 40 € HT/site en pied d'immeuble (affiches plastifiées)

Coûts globaux pour la collectivité :

- Montant du marché de prestation à bons de commande : 209 k€ maxi sur 3 ans
- Subventions annuelles « animation du réseau des référents » : 15 à 20 k€/an (2014 à 2018)
- Projet « Contrat de ville » dans les quartiers prioritaires de la ville : 3 500 €/an (2017 et 2018)

Partenaires mobilisés

- ADEME (dans le cadre du PLP et TZDZG)
- Union Européenne (dans le cadre du projet « Waste on a diet »)
- Trivial Compost (association prestataire de service)
- La Régie des quartiers de Besançon de 2012 à 2017
- Chantier d'insertion ADDSEA (pour la construction des chalets de compostage)
- Les organismes logeurs (bailleurs, syndicats)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Avoir un portage politique fort en faveur du développement du compostage de proximité pour détourner une partie de la matière organique des OMR
- Disposer d'un service dédié à la mise en œuvre du compostage de proximité au sein de la collectivité et être accompagné par un prestataire pour assurer la formation et le suivi des sites
- Tenir compte de l'ensemble des contraintes techniques (foncières, architecturales, proximité des immeubles, usages existants) et de la demande des habitants pour l'installation de chalets de compostage
- Mener des actions de communication et de sensibilisation régulières des habitants, des élus et des acteurs du logement

Difficultés rencontrées

- Essoufflement et départ des bénévoles : manque de référents sur de nombreux sites, arrêt définitif de 32 sites
- Présence de nuisibles (rongeurs) dans les composteurs en pied d'immeuble : de nouveaux modèles de composteurs, hermétiques avec une grille anti-rongeurs, sont désormais proposés en remplacement (à la charge de l'immeuble)
- Vieillesse des équipements
- Capacité des chalets insuffisante en centre-ville
- Participation faible en habitat social
- Intervention régulière nécessaire sur les chalets de compostage (régulation des moucheron)
- Quelques actes de vandalisme sur les chalets de compostage
- Manque d'utilisateurs pour le compost produit en centre-ville
- Difficulté d'estimer les flux

- Difficulté de développer une communication de proximité

Bac équipé d'une grille anti-rongeurs



Recommandations éventuelles

Reproductibilité :

Nécessité d'avoir un portage politique fort pour déployer massivement la pratique du compostage partagé sur un territoire et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement et de suivi solide permettant la pérennisation de la pratique

Nécessité de moyens humains et financiers adaptés et dimensionnés en fonction des objectifs attendus

La présence sur le territoire d'un prestataire spécialisé dans la mise en œuvre et l'accompagnement de sites de compostage partagé est un véritable atout pour une structuration et une professionnalisation du dispositif ?

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Disposer d'une signalétique adaptée et durable

Perspectives d'évolution :

- Expérimentation d'un nouveau type de chalet de compostage dans un quartier
- Meilleure valorisation des référents compostage bénévoles
- Développement de l'offre de formation au compostage
- Renouvellement du matériel sur les anciens sites de compostage partagé (installés dans les années 2010 - 2012)
- Élaboration de nouveaux supports de communication

Mots clés

TRI A LA SOURCE | VALORISATION ORGANIQUE | COMPOSTAGE | SIGNALÉTIQUE | ASSOCIATIONS | COLLECTIVITÉS LOCALES | COMPOSTAGE PARTAGE | GESTION DE PROXIMITÉ | ÉTUDE DE FAISABILITÉ | COOPÉRATION LOCALE | BIODECHET

Dernière actualisation

Mars 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Prisca VAN PAASSEN

prisca.vanpaassen@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté